

COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

17 – 2023

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2022 DU BUDGET
ANNEXE LES COTEAUX DU BOURG II**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Les Coteaux du Bourg II ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Financier Unique de l'année 2022 comme présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe les Coteaux du Bourg II ;
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

18 – 2023

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2022 DU BUDGET
ANNEXE LES TREILLES**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Les Treilles ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25 MAI 2023

ID : 085-218502912-20230522-18_2023-DE

Considérant les éléments susvisés ;

Madame le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Financier Unique de l'année 2022 comme présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe Les Treilles ;
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

19 – 2023

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2022 DU BUDGET
ANNEXE LA CAILLAUDERIE**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe La Caillauderie ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Financier Unique de l'année 2022 comme présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe La Caillauderie ;
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

20- 2023

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THORIGNY

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la commune de Thorigny ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Madame le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Financier Unique de l'année 2022 comme présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la commune de Thorigny ;
- **DONNE** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

21- 2023

OBJET : REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE « LES COTEAUX DU BOURG II »

Vu le Compte Financier Unique 2022 du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II » ;

Vu la délibération 01-2023 portant reprise anticipée des résultats 2022 du budget annexe « Les Coteaux du Bourg II » en date du 27 février 2023 ;

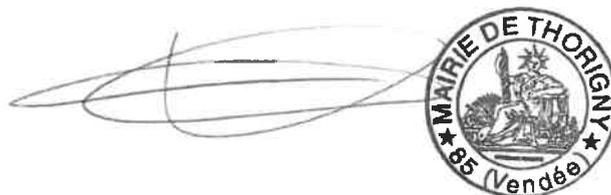
Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « Les Coteaux du Bourg II », qui n'ont pas été modifiés depuis la délibération 01-2023, soit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2022	98 520,22 €
Dépenses 2022	98 520,22 €
Résultat de l'exercice 2022	0 €
D002 – Résultat antérieur reporté	241,14 €
Résultat cumulé à affecter en dépenses de fonctionnement	241,14 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	98 520, 22 €
Dépenses 2022	98 520,22 €
Résultat de l'exercice	0 €
D001 – Résultat antérieur reporté	98 520,22 €
Résultat cumulé à affecter en dépenses d'investissement	98 520,22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** le déficit de Fonctionnement 2022 d'un montant de **214.14 €** en Dépenses de Fonctionnement au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Coteaux du Bourg II ».
- **REPORTE** le déficit d'Investissement 2022 d'un montant de **98 520.22 €** en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Coteaux du Bourg II ».

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

22- 2023

OBJET : REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE « LES TREILLES »

Vu le Compte Financier Unique 2022 du Budget Annexe « Les Treilles » ;

Vu la délibération 01-2023 portant reprise anticipée des résultats 2022 du budget annexe « Les Treilles » en date du 27 février 2023 ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « Les Treilles », qui n'ont pas été modifiés depuis la délibération 02-2023, soit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2022	91 222,10 €
Dépenses 2022	226 401,94 €
Résultat de l'exercice 2022 (Déficit de fonctionnement)	135 179,84 €
R002 – Résultat antérieur reporté	142 292,72 €
Résultat cumulé à affecter en recettes de fonctionnement	7 122,88 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	53 859,25 €
Dépenses 2022	37 416,66 €
Résultat de l'exercice (Excédent d'Investissement)	16 442,59 €
D001 – Résultat antérieur reporté	53 859,25 €
Résultat cumulé à affecter en dépenses d'investissement	37 416,66 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** l'excédent de Fonctionnement 2022 d'un montant de 7 122.88 € en Recettes de Fonctionnement au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Les Treilles ».
- **REPORTE** le déficit d'Investissement 2022 d'un montant de 37 416.66 € en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Les Treilles ».

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Alexandra GABORIAU





COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

23- 2023

OBJET : REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET ANNEXE « LA CAILLAUDERIE »

Vu le Compte Financier Unique 2022 du Budget Annexe « La Caillauderie » ;

Vu la délibération 03-2023 portant reprise anticipée des résultats 2022 du budget annexe « La Caillauderie » en date du 27 février 2023 ;

Madame le Maire expose les résultats du Budget Annexe « La Caillauderie », qui n'ont pas été modifiés depuis la délibération 03-2023, soit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2022	423 291,97 €
Dépenses 2022	423 291,97 €
Résultat de l'exercice 2022	0 €
R002 – Résultat antérieur reporté	0 €
Résultat cumulé à affecter	0 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	572 103,01 €
Dépenses 2022	423 291,97 €
Résultat de l'exercice (Excédent d'Investissement)	148 811,04 €
D001 – Résultat antérieur reporté	16 653,01 €
Résultat cumulé à affecter en recettes d'investissement	132 158,03€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** l'excédent d'Investissement 2022 d'un montant de 132 158.03 € en Recettes d'Investissement au Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « La Caillauderie ».

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

24- 2023

OBJET : REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THORIGNY

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la commune de Thorigny ;

Vu la délibération 04-2023 portant reprise anticipée des résultats 2022 du budget principal de la commune de Thorigny en date du 27 février 2023 ;

Madame le Maire expose les résultats du budget principal de la commune de Thorigny qui n'ont pas été modifiés depuis la délibération 04-2023, soit :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes 2022	1 085 092,34 €
Dépenses 2022	820 245,22 €
Résultat de l'exercice 2022 (Excédent de fonctionnement)	264 847,12 €
R002 – Résultat antérieur reporté	0 €
Résultat cumulé à affecter en recettes	264 847,12 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	
Recettes 2022	704 846,60 €
Dépenses 2022	1 170 680,92 €
Résultat de l'exercice (déficit d'Investissement)	465 834,32 €
R001 – Résultat antérieur reporté	14 000,67 €
Résultat cumulé à affecter	479 834,99 €
R1068- Capitalisation en Investissement	264 847,12 €
Report d'Investissement en dépenses d'investissement	479 834,99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REPORTE** l'excédent de Fonctionnement 2022 d'un montant de 264 847.12 € en Recettes d'Investissement (1068 - Capitalisation en Investissement) au Budget Primitif 2023 du Budget Principal.

- **REPORTE** le déficit d'Investissement 2022 d'un montant de 479 834.99 € en Dépenses d'Investissement au Budget Primitif 2023 du Budget Principal.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
 Au registre sont les signatures
 Pour extrait conforme
 Le Maire,
 Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

25- 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01-2023 AU BUDGET ANNEXE LES TREILLES

Madame le Maire propose aux Conseillers municipaux la modification budgétaire suivante :

Crédit à ajouter				
SENS	SECTION	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Dépenses	Fonctionnement	6045	achat étude et prestations de services	+ 2 400 €
Crédit à réduire				
Dépenses	Fonctionnement	6522	Transfert excédent	- 2 400 €

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25 MAI 2023

ID : 085-218502912-20230522-25_2023-DE

S'LO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Madame le Maire ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- **PRECISE** que les crédits sont et seront inscrits au budget annexe « Les Treilles » ;

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

25 BIS – 2023

Annule et remplace la délibération n°25 – 2023 pour erreur matérielle

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01-2023 AU BUDGET ANNEXE LES TREILLES

Madame le Maire propose aux Conseillers municipaux la modification budgétaire suivante :

Crédit à ajouter				
SENS	SECTION	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Dépenses	Fonctionnement	6045	achat étude et prestations de services	+ 2 400 €
Crédit à réduire				
Dépenses	Fonctionnement	65822	Transfert excédent	- 2 400 €

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 085-218502912-20230605-025_BIS_2023-DE

S²LO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Madame le Maire ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents liés à la présente délibération ;
- **PRECISE** que les crédits sont et seront inscrits au budget annexe « Les Treilles » ;

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



Signé électroniquement par : Alexandra
Gaboriau
Date de signature : 06/06/2023
Qualité : Maire de Thorigny



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

26- 2023

OBJET : APPROBATION DES AVENANTS CONCERNANT LES MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS AUX LOTS 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 11, 12 & 13 POUR LA CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT SUR LA COMMUNE THORIGNY

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal du 01/12/21 & 02/02/22 & 17/03/22 attribuant les marchés de travaux relatifs aux lots 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 11, 12 & 13 pour la construction d'un accueil de loisirs à Thorigny,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 01 « Terrassement / VRD / Espaces verts »,

Vu le projet d'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 01 « Terrassement / VRD / Espaces verts »,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 02 « Gros-œuvre »,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 03 « Charpente bois »,

*Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 04 « Couverture métallique »,
 Vu le projet d'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 04 « Couverture métallique »,
 Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 05 « Enduits extérieurs »,
 Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 06 « Menuiseries extérieures aluminium/Serrurerie »,
 Vu le projet d'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 06 « Menuiseries extérieures aluminium/Serrurerie »,
 Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 07 « Menuiseries intérieures »,
 Vu le projet d'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 07 « Menuiseries intérieures »,
 Vu le projet d'avenant n°3 au marché de travaux relatif au lot 07 « Menuiseries intérieures »,
 Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 08 « Cloisons/Isolation minérale/Plafonds »,
 Vu le projet d'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 08 « Cloisons/Isolation minérale/Plafonds »,
 Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 11 « Peinture »,
 Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 12 « Chauffage/Ventilation/Plomberie »,
 Vu le projet d'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 13 « Electricité CFO/CFA »,
 Vu le projet d'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 13 « Electricité CFO/CFA »,
 Vu le projet d'avenant n°3 au marché de travaux relatif au lot 13 « Electricité CFO/CFA »,*

Madame le Maire rappelle que s'agissant des marchés de travaux relatifs à la construction d'un accueil de loisirs sur la commune de Thorigny :

LOT/ Entreprise	MONTANT MARCHÉ HT	PLUS-VALUE HT	MOINS-VALUE HT	%	TOTAL HT
LOT 1 – VRD – Alain TP	48 821,90€	4 802,60€		9,84 %	53 624,50€
LOT 2 – GO –Pété	117 323,57€	4 154,28€		3,54 %	121 477,85 €
LOT 3 – CHARPENTE –Pété	49 500 €		2 710,48 €	- 5,48 %	46 789,52 €
LOT 4 – COUVERTURE – Ouest Etanche	29 127,11 €	2 221,75 €		7,63 %	31 348,86 €
LOT 5 – RAVALEMENT - Alves	13 651,61 €	3 360,00 €		24,61 %	17 011,61€
LOT 6 - MENUISERIES EXT – Serrurerie Luçonnoise	64 514,80 €	2 662,30 €		4,13 %	67 177,10 €
LOT 7 - MENUISERIES INT – Maillaud Paillereau	40 391,76 €	1 074,00 €		2,66 %	41 465,76 €
LOT 8 - CLOISONS-PLAFONDS - ISOLATION – Isolya	62 228,55 €		1 681,94 €	-2,70 %	60 546,61 €
LOT 9 - CHAPE CARRELAGE FAIENÇE	15 810,09 €				15 810,09 €
LOT 10 - SOLS SOUPLES	7 450,00 €				7 450,00 €
LOT 11 – PEINTURES - Vequaud	9 408,05 €		72,96 €	-0,78 %	9 335,09 €
LOT 12 - CHAUFFAGE – VENTILATION PLOMBERIE - Brem'O	84 000,00 €	432,58 €		0,51 %	84 432,58 €
LOT13 - CFO/CFA - Juliot	39 500,00 €	2 984,55 €		7,56 %	42 484,55 €
TOTAL	581 727,44 €	21 692,06 €	4 465,38 €	2,96 %	598 954,12 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'approuver les modifications suivantes aux marchés de travaux ci-dessus exposées sur le fondement des articles R. 2194-7 et R. 2194-8 du Code de la commande publique :

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 01 « Terrassement / VRD / Espaces verts » conclu avec la société Alain TP, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 50 305,25 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 01 « Terrassement / VRD / Espaces verts » conclu avec la société Alain TP, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 53 624,50 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 02 « Gros Œuvre » conclu avec la société Pété, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 121 477,85 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 03 « Charpente bois » conclu avec la société Charrier bois, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 46 789,42 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 04 « Couverture métallique » conclu avec la société Ouest étanche, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 30 215,12 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 04 « Couverture métallique » conclu avec la société Ouest étanche, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 31 348,86 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 05 « Enduits extérieurs » conclu avec la société Alves, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 17 011,61 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 06 « Menuiseries extérieures aluminium/Serrurerie » conclu avec la société Serrurerie Luçonnaise, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 65 382,80 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 06 « Menuiseries extérieures aluminium/Serrurerie » conclu avec la société Serrurerie Luçonnaise, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 67 177,10 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 07 « Menuiseries intérieures » conclu avec la société Maillaud Paillereau, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 40 826,76 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 07 « Menuiseries intérieures » conclu avec la société Maillaud Paillereau, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 40 446,76 euros HT.

- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°3 au marché de travaux relatif au lot 07 « Menuiseries intérieures » conclu avec la société Maillaud Paillereau, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 41 465,76 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 08 « Cloisons/Isolation minérale/Plafonds » conclu avec la société Isolya, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 59 611,61 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 08 « Cloisons/Isolation minérale/Plafonds » conclu avec la société Isolya, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 60 546,61 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 11 « Peinture » conclu avec la société Vequaud, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 9 335,09 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 12 « Chauffage/Ventilation/Plomberie » conclu avec la société Brem'o, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 84 432,58 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot 13 « Electricité CFO/CFA » conclu avec la société Juliot, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 40 441,41 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot 13 « Electricité CFO/CFA » conclu avec la société Juliot, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 41 234,88 euros HT.
- **DÉCIDE** d'approuver l'avenant n°3 au marché de travaux relatif au lot 13 « Electricité CFO/CFA » conclu avec la société Juliot, et ayant pour effet de porter le montant du marché à 42 484,55 euros HT.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer et notifier les avenants correspondants.
- **PRÉCISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 31 du budget principal de la commune de Thorigny

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

27- 2023

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE C1384 - LA METRIERE – A MONSIEUR BUTON

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant l'offre d'achat de Monsieur Christophe BUTON de la parcelle C1384 d'une surface de 50 m² situé à La Métrière ;

Madame le Maire Propose un prix de vente de 10 le m² soit un prix de vente de 500€, frais de notaire étant en sus pour Monsieur BUTON Christophe.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25 MAI 2023

ID : 085-218502912-20230522-27_2023-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession de la parcelle cadastrée C1384 d'une surface de 50 m² situé à La Métrière à Monsieur Christophe BUTON ;
- **APPROUVE** le prix proposé de 500 €, les frais de notaire étant en sus pour l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire,

Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

28- 2023

OBJET : AUTORISATION SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE ZE 36 AU PROFIT D'ENEDIS

Suite à la demande de la société ENEDIS à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée ER 36, propriété de la commune pour l'installation d'une ligne électrique souterraine ainsi que pour l'entretien de la voie d'accès. Le montant de l'indemnité (unique et forfaitaire) est de 20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la société ENEDIS à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée ZE 36, propriété de la commune de Thorigny pour l'installation d'une ligne électrique souterraine ainsi que pour l'entretien de la voie d'accès.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25 MAI 2023

ID : 085-218502912-20230522-28_2023-DE

- **HABILITE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.
- **ACCEPTE** que les représentants de ladite société pénètrent sur la parcelle communale précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation des ouvrages.
- **PRECISE** que cette autorisation de passage est accordée contre paiement de la somme de 20 €, somme qui sera inscrit au budget principal de la commune.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU



COMMUNE DE THORIGNY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU LUNDI 22 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil Municipal de THORIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la Présidence de Mme Alexandra GABORIAU, Maire.

Date de la convocation : 16 mai 2023

Présents : Mme Alexandra GABORIAU, M. Benoit ROCHEREAU, M. Cédric SEIGNEURET, Mme Emilie PÉTÉ, M. Jean-Philippe ELINEAU, Mme Gwendoline BOURNONVILLE, M. Alain PÉTÉ, Mme Delphine CHAIGNEAU, Mme Amélie BARRADEAU, Bernard MAZOUÉ, M. Gérard MANDIN, Mme Brigitte ROCHETEAU ;

Excusés : M. Sébastien CADOT, Mme Laëtitia RAGUENEAU, M. Dominique CHEVOLLEAU ;

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15

M. Sébastien CADOT a donné son pouvoir à M. Benoit ROCHEREAU ;
Mme Laëtitia RAGUENEAU a donné son pouvoir à Mme Emilie PÉTÉ ;
M. Dominique CHEVOLLEAU a donné son pouvoir à M. Gérard MANDIN ;

Madame Amélie BARRADEAU a été désignée secrétaire de séance.

29- 2023

OBJET : SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 POUR L'ASSOCIATION BONBADILOM

L'association « BONBADILOM Fougeré/Thorigny » (association qui assure depuis le 1er janvier 2019 la gestion et l'animation de l'accueil de loisirs, des temps périscolaires et péricentres), a sollicité la commune dans le cadre d'une subvention au titre de l'année 2023 pour un montant de 47 840 € répartie comme telle :

19 140€ en mars

19 140 € en mai

9 560 € en octobre / novembre si besoin.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25 MAI 2023

ID : 085-218502912-20230522-29_2023-DE

S²LO

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution, pour l'association « Bonbadilom Fougeré/ Thorigny », d'une subvention d'un montant de 38 280 € soit le versement de mars et mai. Le solde si nécessaire fera l'objet d'une seconde délibération en fin d'année.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire.
- **PRÉCISE** que le montant de cette dépense est prévu au budget principal 2023 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alexandra GABORIAU

